



QUESTIONS AND ANSWERS (“QA”)

ISSUED TO ALL PROPONENTS

QA No.:	1
RFP #:	20210019
RFP Title:	KIX Gender Equality and Inclusion Strategy Development
Issue Date:	January 28, 2021
Issue by:	Lindsay Empey

DETAILS OF THIS DOCUMENT

This QA document is being issued to respond to questions submitted by Proponents seeking further clarification.

QUESTION 1:

Lead Resource: While the term Consultant is defined on p. 20, 'Lead Resource' is not. Does the latter refer to 1 individual and must this individual act as the main point of contact for IDRC?

ANSWER:

Lead resource refers to; 1) the individual consultant in the case of an individual applicant and 2) the team leader in the case of an institution.

QUESTION 2:

Bilingualism: While Annex 2 Part B indicates "Lead Resource must be bilingual" Annex 2 states R1 states that for the Consultant "A working proficiency in French is an asset". Does 'Lead Resource' here refer to an individual? And does 'Consultant' refer to the team in its entirety?

ANSWER:

The lead resource refers to 1) the individual consultant in the case of an individual applicant and 2) the team leader in the case of an institution whereas, the consultant refers to either an individual applicant or an institution.

QUESTION 3:

Will proposals from individual applicants be accepted?

ANSWER:

Yes

QUESTION 4:

Will proposals from firms outside of Canada be accepted?

ANSWER:

Yes

QUESTION 5:

Can we include a budget to hire people who are not identified in the bid up front, for example to bring in regional facilitators once we've learned more from KIX about the configuration of trainees?

ANSWER:

Yes

END OF QA - ENGLISH

QUESTIONS ET RÉPONSES (“QR”)

TRANSMISES À TOUS LES SOUMISSIONNAIRES

N° de ces QR :	1
N° de la DDP :	20210019
Titre de la DDP :	Élaboration d'une stratégie genre dans le cadre du KIX
Date d'émission :	28 Janvier 2021
Auteure:	Lindsay Empey

DÉTAILS SUR CE DOCUMENT

Les présentes questions et réponses sont publiées en vue de répondre aux questions des soumissionnaires qui souhaitent obtenir des précisions.

QUESTION 1 :

Ressource principale : Bien que le terme « expert-conseil » soit défini à la page 20, « ressource principale » ne l'est pas. Ce dernier se réfère-t-il à une personne et cette personne doit-elle être la principale personne-ressource du CRDI ?

RÉPONSE :

La ressource principale désigne : 1) l'expert-conseil individuel dans le cas d'un candidat individuel et 2) le chef d'équipe dans le cas d'une institution.

QUESTION 2 :

Bilinguisme : Alors que l'annexe 2, partie B, indique « La ressource principale doit être bilingue », celle-ci indique que R1 précise que pour l'expert-conseil « une connaissance pratique du français est un atout ». Le terme « ressource principale » désigne-t-il ici un individu ? Et le terme « expert-conseil » désigne-t-il l'équipe dans son ensemble ?

RÉPONSE :

La ressource principale désigne : 1) l'expert-conseil individuel dans le cas d'un candidat individuel et 2) le chef d'équipe dans le cas d'une institution, tandis que l'expert-conseil désigne soit un candidat, soit une institution.

QUESTION 3 :

Est-ce que les applications de consultants indépendants sont acceptées?

RÉPONSE :

Oui

QUESTION 4 :

Est-ce que les applications de firmes non canadiennes sont acceptées?

RÉPONSE :

Oui

QUESTION 5 :

Pouvons-nous prévoir un budget pour engager des personnes qui ne sont pas identifiées à l'avance dans l'offre, par exemple pour faire venir des animateurs régionaux une fois que nous en aurons appris davantage sur la configuration des stagiaires par le KIX ?

RÉPONSE :

Oui

FIN DE LA SECTION QR - FRANÇAIS
